



Extrait du Registre des Délibérations

Direction Générale des Services
Service des Assemblées
et de la Réglementation
SF/FDL/JL/2017

du Conseil Municipal

=====

SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-huit septembre à 18 h 00 les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 22 septembre 2017 sont réunis Salle Forum des Quinconces sous la présidence de M. BOULARD, Maire.

Sont présents : M. J-C. BOULARD, Mme I. SÈVÈRE, M. C. COUNIL,
Mme C. BRULÉ-DELAHAYE M. J. GOUFFÉ, Mme A. BESNARD, M. B. BREUX, M. F. EDOM,
Mme E. DEBOST, M. S. LOPES, Mme J. PEDOYA, M. Y. CALIPPE,
Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. P. DELPECH, Mme C. N'KALOULOU, M. C. JEAN,
Mme F. DUBOIS, Mme R. KAZIEWICZ, Mme C. POUPINEAU, M. J-F. SOULARD,
Mme A-M. CHOISNE, M. T. TOUCHE, Mme P. CHARTON, Mme F. PAIN, M. A. EL ARRASSE,
M. S. LE FOLL, M. T. SAMAIN, M. R. BATIOT, Mme M. KARAMANLI, M. O. BIENCOURT,
M. S. GUY, M. A. AMMAR, Mme L. PEREZ, Mme S. MOISY, M. Q. PORTIER, Mme V. RIVRON,
M. A. PIGEAU, Mme E. MARTI, M. P. BOUGLER, M. Y. BROCHARD, M. J-M. BATAILLER,
Mme I. PIVRON, Mme A. PEROT, Mme H. DUBREUIL-DEFRENNE, M. L. NOGUÈS,
M. E. DUBOIS, M. L. VALMENIER, M. L. BORREMANS, Mme V. CHARBONNEAU.

Absents et représentés : Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme M. SCHIAPPA,
Mme A. MATHIS, Mme C. GOUHIER, Mme F. RAMBURE, Mme C. MORANÇAIS, M. K. EDOM.

Votes par procuration :

Mme C. BRULÉ-DELAHAYE a donné pouvoir à Mme S. MOISY après son départ

Mme M. SCHIAPPA a donné pouvoir à M. J-C. BOULARD

Mme A. MATHIS a donné pouvoir à M. B. BREUX

Mme C. GOUHIER a donné pouvoir à M. T. TOUCHE

Mme F. RAMBURE a donné pouvoir à Mme J. PEDOYA

Mme C. MORANÇAIS a donné pouvoir à Mme V. RIVRON

M. K. EDOM a donné pouvoir à M. J-M. BATAILLER

M. Claude JEAN remplit les fonctions de Secrétaire.

M. NOGUÈS et M. VALMENIER ont constitué le bureau de vote pour le dépouillement des opérations de vote.

Le Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2017 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.